

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

2021

SYNTHESE DE PRESENTATION EN CONSEIL



Présentation générale du service

Indicateurs techniques

Indicateurs financiers

En application des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000

et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Présentation du service

Territoire : 12 communes, 28 299 habitants en population INSEE et 33 833 habitants en population DGF (population INSEE + 1 habitant par résidence secondaire).

Fonctionnement du service déchets : Un responsable de service encadre 14 agents.

Pour la partie technique (11 agents)

- 1 Responsable d'exploitation
- 3 Agents de collecte sacs jaunes
- 4 Agents de déchetterie et plateforme déchets verts
- 2 Agents techniques polyvalents (déchetterie et collecte)
- 1 Agent Brigade verte

Besoin ponctuel de renforts : 2

Pour la partie administrative (3 agents)

- 1 Agent d'accueil à 0,5 ETP
- 1 Agent Assistant administratif et comptable
- 1 Agent chargé de prévention et assistant d'exploitation



Accueil des usagers :

Bureaux du Pôle Environnement situés à Nivillac, 9 Parc d'activités de La Grée :

Ouverts au public du lundi au vendredi, de 9H à 12h et le jeudi après-midi de 14h à 17h.

Les remises de bacs et composteurs se font sur RDV.

Le Service déchets met à disposition des usagers :

- des services de collecte :
 - en porte à porte pour les ordures ménagères (prestataire privé Ets THEAUD) et pour les emballages recyclables en sacs jaunes (régie par service Déchets).
 - en points d'apport volontaire (102 points, prestataire privé Ets THEAUD) pour les ordures ménagères (89 bornes), les emballages recyclables (81 bornes), les papiers (81 bornes) et les verres (141 bornes).
- 4 déchetteries et 2 plateformes déchets verts (régie en haut de quai par service déchets et prestataires privés en bas de quai).
- des bacs individuels pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères (16 045 bacs d'un volume de 80 à 750 litres) et des clés pour la collecte en apport volontaire (4 522 clés).
- des sacs jaunes numérotés, distribués par la Communauté de Communes et les Communes pour la collecte en porte à porte des emballages recyclables (11 994 rouleaux distribués en 2021).
- des composteurs individuels et collectifs.

Principales réalisations

- Lancement de l'étude sur la mise en œuvre de la collecte des extensions de consignes de tri ;
- Lancement de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de tri à la source des biodéchets et la collecte tous les 15 jours des ordures ménagères ;
- Lancement de l'étude sur la localisation et l'aménagement de la déchetterie communautaire sur le secteur La Roche-Bernard / Nivillac ;
- Lancement du marché de fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte sélective des déchets ménagers ;
- Lancement du projet d'infographie / cartographie à destination des usagers ;
- Mise en place de la vidéosurveillance sur les déchetteries de Kerbodo à Muzillac et du Lin à Nivillac ;
- Formation « Prévention et recyclage sur place des déchets verts des espaces verts publics » animée par la SCOP TERHAO auprès des agents techniques communaux, intercommunaux et des élus : 24 participants ;
- Déploiement de 4 nouveaux points d'apport volontaire sur les communes de :
 - Ambon : Rue du Lenn : 4 bornes enterrées (1 emballages, 2 verre, 1 papiers)
 - Arzal : Parking de la Mairie : 4 bornes enterrées (1 ordures ménagères, 1 emballages, 1 verre, 1 papiers)
 - Marzan : Rue de la Source : 6 bornes enterrées (1 ordures ménagères, 2 emballages, 2 verre, 1 papiers)
 - Nivillac : Rue de la Piscine : 4 bornes enterrées (1 emballages, 2 verre, 1 papier)
- Renouvellement de la convention de reprise des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) avec OCAD3E et RECYLUM ;
- Achat de 10 bornes aériennes verre, 13 bornes aériennes emballages légers et 1 borne aérienne papiers en remplacement de bornes défectueuses ;
- Achat de 230 composteurs de 300 litres, 120 composteurs 600 litres et 650 bio-seaux ;
- Achat de 15 bacs 750 litres, 120 bacs 180 litres, 270 bacs 120 litres et 15 bacs 80 litres réceptionnant les ordures ménagères ;
- Achat de 40 bacs 750 litres et 400 000 sacs jaunes réceptionnant les emballages légers.



Rue du Lenn à Ambon



Formation « Prévention et recyclage des déchets verts » par TERHAO

La prévention

- **Partenariat avec l'École de la Nature de Branféré en animations scolaires :**
 - 11 classes dans 7 écoles différentes soit 264 enfants sensibilisés sur la naissance et le devenir des déchets,
 - 1 classe dans 1 école soit 20 enfants sensibilisés sur la thématique de l'économie circulaire ;
- **Intervention du chargé de prévention du service déchets** sur le tri et le compostage auprès des enfants de l'ALSH de Noyal-Muzillac et des jeunes du FJT La Marinière à Muzillac ;
- **Développement du compostage collectif en hébergement de plein air** : Camping de La Blanche Hermine à Muzillac, Camping d'Arvor à Damgan et continuité du suivi des aires de compostage collectif aux 4 campings déjà engagés ;
- **Mise à disposition du broyeur de végétaux** pendant 6,5 jours pour 4 communes et les services espaces verts d'Arc Sud Bretagne ;
- **2 Zones de gratuité :**
 - le vendredi 23 juillet à la déchetterie de Muzillac en partenariat avec la recyclerie Les Robins des Bennes,
 - le mardi 19 octobre à la déchetterie de Le Guerno en partenariat avec la Recyclerie Péaulaise,Au total, 750 kg d'objets détournés pour plus de 120 visiteurs ;
- **Participation à l'évènement « La Bio en Fête » avec l'École de la Nature de Branféré et en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat** les 25 et 26 septembre avec l'exposition Répar'Acteurs ;
- **Semaine européenne de la Réduction des déchets du 20 au 28 novembre :**
 - **Le forum « Objectif Z : Créer, Réparer, Inventer »** en partenariat avec la Recyclerie Péaulaise à Péaule
 - Des exposants : La Recyclerie Péaulaise, des papiers recyclés par Valérie MOTTAIS, un tourneur sur bois François GOSS, une artiste plasticienne Catherine NEVIN
 - Deux ateliers : Ma salle de bains zéro déchet et l'art plastique au naturel
 - **Un atelier « Objets détournés : Un Noël zéro déchets »** animé par Les Robins des Bennes à Ambon
 - **Des reportages et émissions diffusés sur Facebook**
 - Recettes zéro déchet dans la salle de bains par l'École de la Nature
 - Ménage au naturel par l'association Ar Tizan
 - Reportage sur la Recyclerie Péaulaise et Les Robins des Bennes



Le Forum
« Objectif Z : Créer, Réparer, Inventer »
PEAULE



La Bio en Fête
MUZILLAC

Présentation du service

Les actions

Communication 2021

- Mise à disposition de calendriers de collecte pour les particuliers et les professionnels
- Participation à la campagne APER PYRO sur la collecte des fusées de détresse
- Réalisation d'une identité visuelle pour les zones de gratuité
- Réalisation d'une identité visuelle pour les campagnes communales de broyage collectif
- Participation à la campagne régionale « Réutiliser - Réparer »
- Réalisation d'une banque d'articles pour les bulletins municipaux
- Travail sur une infographie / cartographie du circuit des déchets
- Relais de la campagne du SYSEM sur les masques jetables à déposer dans le bac d'ordures ménagères



Campagne régionale
« Réutiliser - Réparer »

Orientations 2022

- Choix du scénario et mise en œuvre de la collecte des extensions des consignes de tri
- Continuité du programme de déploiement des bornes enterrées et semi-enterrées
- Continuité de l'étude de localisation et d'aménagement de la future déchetterie du secteur La Roche-Bernard / Nivillac
- Continuité et choix du scénario de l'étude sur la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de tri à la source des biodéchets et de la collecte tous les 15 jours des ordures ménagères
- Engagement des travaux de réhabilitation et de mise en conformité de la déchetterie de Le Guerno et de la plateforme déchets verts de Damgan
- Achat de nouveaux équipements (bornes aériennes, bacs, composteurs, sacs)
- Mise en place de nouvelles filières de responsabilités élargies des producteurs en déchetterie
- Mise en place d'une filière de valorisation des déchets coquilliers

ZONE DE GRATUITE

DONNEZ ce dont vous n'avez plus besoin

PRENEZ ce que vous voulez

c'est vous qui décidez

Vendredi 23 Juillet
9h à 12h30 - 13h30 à 18h
A Muzillac
(Déchetterie de Kerbodo)

Apportez, partagez et/ou prenez, c'est gratuit!

Renseignements :
02 99 91 40 90



Visuel « Zone de Gratuité »

Arc Sud Bretagne exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » pour le compte des communes adhérentes. La compétence « traitement » est déléguée au Syndicat du Sud Est du Morbihan (SYSEM).

Fréquence de collecte :

En porte à porte selon le type d'usagers et la saison.

- Particuliers et professionnels : 1 collecte par semaine,
- Professionnels gros producteurs : 2 collectes par semaine,
- Hébergements de plein air : basse saison 1 collecte par semaine en basse saison, 2 collectes par semaine en moyenne saison, 3 collectes par semaine en haute saison.

En bornes d'apport volontaire suivant le taux de remplissage des bornes et la saison : de 1 à 4 collectes par semaine.

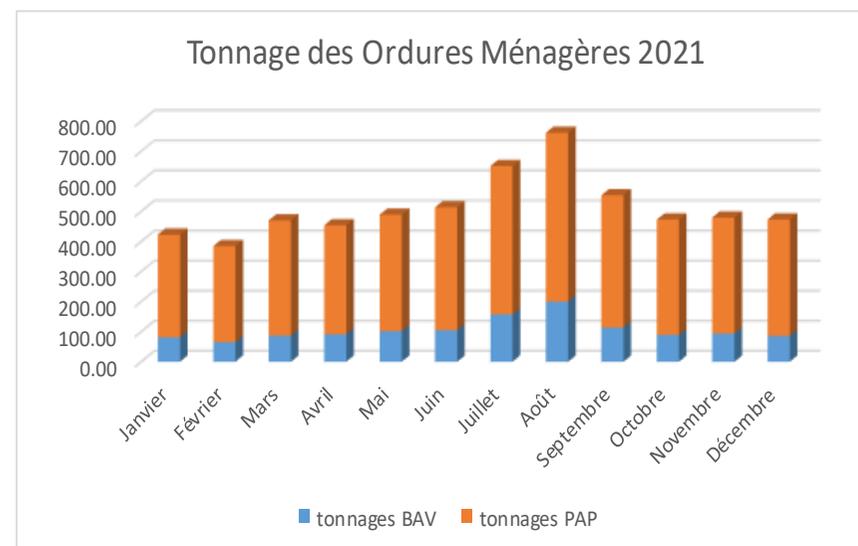
Tonnage	2020	2021	Evolution	
			en tonne	en %
Collecte en porte à porte	4 644,84	4 853,36	+208,52	4,48
Collecte en points d'apport volontaire	1 118,40	1 270,36	+151,96	13,58
Total Ordures ménagères	5 763,24	6 123,72	+360,48	6,25

79,26 % en porte à porte et 20,74 % en apport volontaire

Ratio 2021 de production d'ordures ménagères par habitant :

216,39 Kg/hab/an (pop INSEE)

181,00 Kg/hab/an (pop DGF)



En 2021, **6 123,72 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées soit une **hausse de 6,25 %** par rapport à 2020 (+ 360,48 tonnes).

Le ratio 2021 de production d'ordures ménagères par habitant est de :

216,39 Kg/hab/an (pop INSEE)

181,00 Kg/hab/an (pop DGF)

Les ordures ménagères sont collectées par la société THEAUD puis traitées par le SYSEM sur le site de l'Unité de Valorisation Organique (UVO) Venesys situé Zone Industrielle du Prat à Vannes. L'installation permet de valoriser les tonnages de déchets entrant :

- **en compost** normé NFU 44-051 (utilisable en agriculture, aménagements paysagers, maraîchage...)
- **en chaleur** (réutilisée par le process de l'UVO ainsi que par l'usine voisine MICHELIN)
- **en électricité** (vendue à EDF)

La fraction des déchets non valorisée est acheminée dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de SECHE ENVIRONNEMENT à La Vraie-Croix et de SUEZ ENVIRONNEMENT à Gueltas.

En 2021, Arc Sud Bretagne a livré **4 928,90 tonnes d'ordures ménagères à l'UVO Venesys** par lesquelles ont été valorisées 1 130,46 tonnes de compost normé NFU 44-051 et 36,82 tonnes d'acier. 2 967,15 tonnes de refus ont été acheminées dans les ISDND.

Suite à des travaux de réhabilitation, l'UVO Venesys a été fermée au 15 octobre, **1 194,82 tonnes d'ordures ménagères ont été acheminées vers d'autres sites de traitement** : l'unité de valorisation organique de Chaumes-en-Retz (44), les unités de valorisation énergétique de Briec (29), de Carhaix (29) et de Pluzunet (22), les unités d'incinération d'ordures ménagères de Plouharnel (56) et de Saint-Jean-de-Folleville (76) et l'installation de stockage de déchets inertes de La Vraie-Croix (56).

Les emballages

Fréquence de collecte :

En porte à porte selon le type d'usagers et la saison.

- Particuliers, professionnels : 1 collecte toutes les 2 semaines, 1 collecte par semaine de juillet à septembre sur la commune de Damgan.
- Hébergements de plein air : 1 collecte toutes les 2 semaines en basse saison et 1 collecte par semaine en moyenne et haute saisons.

En bornes d'apport volontaire suivant le taux de remplissage des bornes et la saison : de toutes les 2 semaines à 3 fois par semaine

Après la collecte, les emballages légers sont acheminés vers le centre de tri du SYSEM à Vannes où ils sont séparés par matières. Une fois séparées, les matières rejoignent les différentes usines de recyclage. Des contrats de reprise des matériaux ont été signés dans le cadre du Contrat d'Action à la Performance de CITEO, éco-organisme.

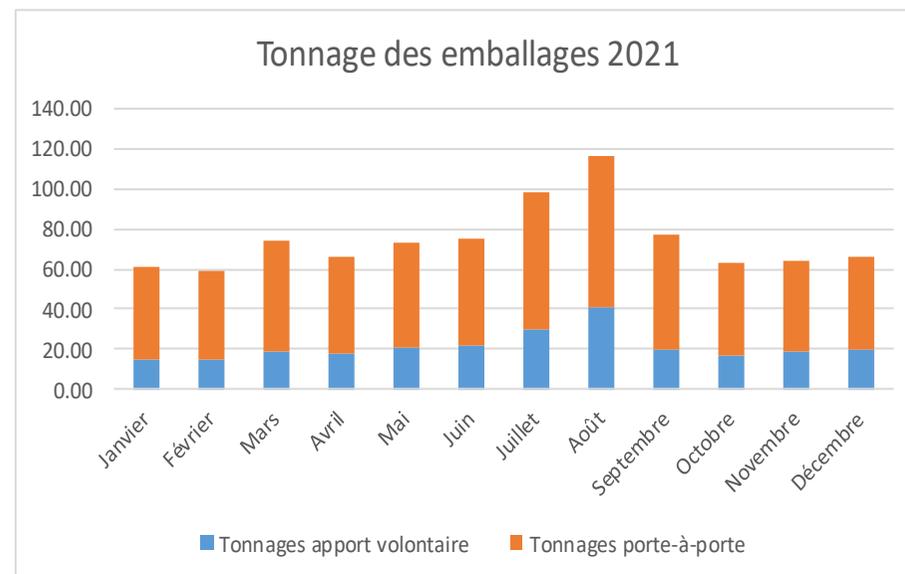
Tonnage	2020	2021	Evolution	
			en tonne	en %
Collecte en porte à porte	616,22	638,68	22,46	3,64
Collecte en points d'apport volontaire	220,10	254,92	34,82	15,82
Total Emballages	836,32	893,60	57,28	6,85

71,47 % en porte à porte et 28,53 % en apport volontaire

Ratio 2020 de production d'emballages par habitant :

31,58 Kg/hab/an (pop INSEE)

26,41 Kg/hab/an (pop DGF)



Filières de recyclage des emballages

Le taux de refus des emballages légers (= taux de déchets indésirables), issu du bilan matière (déchets recyclés hors papier et gros de magasin), est de 16,94 % pour 2021. Le taux est issu des caractérisations effectuées chaque mois au centre de tri.

Le taux de freinte (perte de matière ayant eu lieu entre l'entrée et la sortie du centre de tri) est de 2,7 %. Cette perte s'explique principalement par l'évaporation d'eau et les poussières.

Une fois séparées, les différentes matières rejoignent les usines de recyclage :

- Les bouteilles et flacons en plastique sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles, de tuyaux ou vêtements en laine polaire.
- L'acier et l'aluminium sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils ou des cadres de vélos.
- La partie en carton des briques alimentaires, ainsi que les cartonnettes, sont transformées en essuie-tout, papier peint ou papier kraft.

Produits	Recycleurs	Tonnages expédiés en 2021
Gros de magasin	SUEZ RV	
Cartonnettes	SUEZ RV	211,749
Plastique	VALORPLAST	187,317
Acier	ARCELORMITTAL	88,661
Aluminium	VEOLIA NETRA	7,911
Brique alimentaire	REVIPAC	37,058
Sacs jaunes	SUEZ RV	19,641
Sous Total des matériaux valorisés Venesys		552,337
Refus		203,02
TOTAL des matériaux expédiés		755,357

Les papiers (journaux, revues...)

Fréquence de collecte :

En bornes d'apport volontaire suivant le taux de remplissage des bornes et la saison : de tous les mois à 1 fois par semaine

Après la collecte, les papiers sont déposés aux Celluloses de la Loire à Allaire (Morbihan), où ils sont transformés en barquettes et plateaux à œufs.

Tonnage Papiers	2020	2021	Evolution	
			en tonne	en %
Collecte en points d'apport volontaire	531,99	539,38	+7,39	1,39

Ratio 2021 de production de papiers par habitant :

19,06 Kg/hab/an (pop INSEE)

15,94 Kg/hab/an (pop DGF)

Les verres

Fréquence de collecte :

En bornes d'apport volontaire suivant le taux de remplissage des bornes et la saison : de toutes les 2 semaines à 2 fois par semaine.

Après la collecte, le verre est vidé sur la plateforme de stockage de SECHE ENVIRONNEMENT, située PA des Métairies à Nivillac.

Sur site, il est rechargé et transporté vers l'usine de recyclage VERALLIA à Cognac où il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bords et bouteilles.

Tonnage Verres	2020	2021	Evolution	
			en tonne	en %
Collecte en points d'apport volontaire	2 023,64	2 149,26	+125,62	6,21

Ratio 2021 de production de papiers par habitant :

75,95 Kg/hab/an (pop INSEE)

63,53 Kg/hab/an (pop DGF)

Arc Sud Bretagne gère 4 déchetteries (Muzillac, Péaule, Le Guerno et Nivillac) et 2 plateformes de stockage de déchets verts (l'une sur le site de la déchetterie de Muzillac et la seconde à Damgan).

Fonctionnement

La gestion du haut de quai (accueil et conseil des usagers, entretien des sites et suivi des enlèvements) est effectuée en régie par la Communauté de Communes.

La gestion du bas de quai (mise à disposition de caissons de collecte, transport et traitement) est effectuée par :

- SECHE ENVIRONNEMENT et THEAUD pour le tout venant, les gravats, cartons, bois et déchets verts.
- GUYOT ENVIRONNEMENT pour les ferrailles.
- TRIADIS pour les Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

Les Eco-organismes en déchetteries

- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) : collecte par RETRILOG (déchetterie de Muzillac) et ENVIE 44 (déchetterie de Nivillac) pour le compte d'OCAD3E.
- Tubes et des lampes recyclables : collecte par Récylum, organisme agréé dans le cadre de la convention signée avec OCAD3E.
- Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) : convention signée avec Eco-mobilier pour la mise à disposition de caissons sur 3 déchetteries (Muzillac, Nivillac et le Guerno).

Fréquentation 2021 : 174 808 passages (61% à Muzillac, 15% à Nivillac, 9% à La Guerno, 9% à Damgan, 6% à Péaule)

	Déchetterie Muzillac	Déchetterie Nivillac	Déchetterie Le Guerno	Déchetterie Péaule	Plateforme dé- chets verts Damgan	TONNAGES TOTAL	Evolution 2020/2021
<i>Déchets Verts</i>	3 227,30	519,73	722,72	322,92	215,35	5 008,02	44,4
<i>Tout venant</i>	1 455,38	470,62	468,40	345,34		2 739,74	20,0
<i>Gravats</i>	1 146,14	292,64	275,58	114,42		1 828,78	47,1
<i>Bois</i>	700,16	216,18				916,34	14,9
<i>DEA Déchets d'éléments d'ameublement</i>	389,67	165,82	83,60			639,09	17,7
<i>Ferrailles</i>	345,62	84,49	72,32	38,00		540,43	8,5
<i>Cartons</i>	329,68	102,95	50,86	26,06		509,55	20,6
<i>D3E Déchets d'équipements électriques et électroniques</i>	208,52	66,14				274,66	-14,5
<i>DDS Déchets Diffus Spécifiques</i>	78,06	30,74	14,86	11,80		135,46	18,7
TOTAL Tonnages	7880,53	1 949,31	1 688,34	858,54	215,35	12 592,07	29,9

Le ratio 2021 de production de déchets en déchetteries par habitant est de :

444,97 Kg/hab/an (pop INSEE)

372,18 Kg/hab/an (pop DGF).

Les déchets verts (Relevage des tas et traitement)

La prestation de relevage des tas de déchets verts est effectuée par SECHE ENVIRONNEMENT et THEAUD en co-traitance sur les 2 plateformes de déchets verts. Le broyage des déchets verts et leur valorisation sont effectués par le SYSEM. Le broyage a lieu sur les plateformes de déchets verts puis les broyats sont transportés vers la plateforme de compostage de La Lande du Matz à Sarzeau.

Les tonnages présentés ci-dessous intègrent les tonnages de déchets verts réceptionnés dans les caissons des déchetteries de Nivillac, Le Guerno et Péaule, soit 1 565,37 tonnes. Ainsi, 3 442,65 tonnes sont déposées directement sur les deux plateformes par les usagers.

	Plateforme de Muzillac	Plateforme de Damgan	TOTAL
Tonnage	3 227,30	1 780,72	5 008,02

Le ratio 2021 de production de déchets verts déposés en déchetteries et plateformes par habitant est de :

176,97 Kg/hab/an (pop INSEE)

148,02 Kg/hab/an (pop DGF).

	Tonnages 2020	Part 2020 en %	Tonnages 2021	Part 2021 en %
Ordures ménagères	5 763,24	30,42	6 123,72	27,29
Tri sélectif déchets recyclables	3 391,95	17,90	3 582,24	15,96
Emballages	836,32		893,60	
Papiers	531,99		539,38	
Verres	2 023,64		2 149,26	
Déchetteries et plateformes déchets verts	9 690,44	51,15	12 592,07	56,12
Déchets verts	3 468,00		5 008,02	
Gravats	1 243,54		1 828,78	
Tout-venant	2 282,20		2 739,74	
Bois	797,40		916,34	
Ferraille	498,32		540,43	
Cartons	422,56		509,55	
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	321,36		274,66	
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	542,98		639,09	
DDS (déchets diffus spécifiques)	114,08		135,46	
Autres collectes	100,14	0,53	141,31	0,63
Textiles Linges Chaussures (TLC)	100,14		143,39	
TOTAL	18 945,77	100	22 439,34	100,00

Evolution 2020/2021 en %	Evolution 2020/2021 en tonnes
6,25	360,48
5,61	190,29
6,85	57,28
1,39	7,39
6,21	125,62
29,94	2 901,63
44,41	1 540,02
47,06	585,24
20,05	457,54
14,92	118,94
8,45	42,11
20,59	86,99
-14,53	-46,70
17,70	96,11
18,74	21,38
41,11	41,17
43,19	43,25
18,44	3 493,57

Indicateurs financiers

Le financement

En 2021, le service déchets a été financé :

1 / Pour les particuliers et les professionnels non exonérables :

Par la **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) au taux de 11,5 % pour un montant de **3 318 486 €**. Ce taux est appliqué sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière.

	2021	%
TEOM	3 318 486 €	87
REOM spéciale	483 900 €	13
TOTAL	3 802 386 €	100

2 / Pour les professionnels bénéficiant du service public de collecte :

Par la **REOM spéciale** (Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour un montant de **483 899,92 €**.

Professionnels en dotation annuelle de bacs ou en forfait accès déchetteries : **291 707,57 €**.

REOM Spéciales 2020	Professionnels		REOM Spéciales 2020	Professionnels	
	Nombre de factures	Montant		Nombre de factures	Montant
AMBON	40	15 502,34 €	MARZAN	34	11 663,34 €
ARZAL	72	41 248,05 €	MUZILLAC	170	57 959,57 €
BILLIERS	7	16 991,00 €	NIVILLAC	76	53 875,09 €
DAMGAN	53	26 778,08 €	NOYAL MUZILLAC	25	5 418,00 €
LA ROCHE BERNARD	77	46 654,18 €	PEAULE	42	8 981,25 €
LE GUERNO	14	3 047,00 €	SAINT DOLAY	18	3 589,67€
TOTAL			628	291 707,57 €	

Indicateurs financiers

Hébergements de plein air : 86 891,00 €.

REOM Spéciales 2021	Hébergements plein air	
	Nombre	Montant
AMBON	19	45 668,00 €
ARZAL	1	448,00 €
BILLIERS	3	5 796,00 €
DAMGAN	15	31 283,00 €
LE GUERNO	1	1 596,00 €
MUZILLAC	1	868,00 €
NIVILLAC	1	1 232,00 €
TOTAL	41	86 891,00 €

Services municipaux
(communes) :
105 301,35 €.

REOM Spéciales 2021	Services municipaux	REOM Spéciales 2021	Services municipaux
	Montant		Montant
AMBON	7 701,75 €	MARZAN	7 871,85 €
ARZAL	6 356,70 €	MUZILLAC	16 975,35 €
BILLIERS	4 126,50 €	NIVILLAC	15 598,80 €
DAMGAN	14 616,00 €	NOYAL MUZILLAC	8 694,00 €
LA ROCHE BERNARD	2 412,90 €	PEAULE	9 172,80 €
LE GUERNO	3 269,70 €	SAINT DOLAY	8 505,00 €
TOTAL		105 301,35 €	

Résultat au 31 décembre 2021

BILAN FINANCIER 2021 SERVICE DECHETS			
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2020 (A)			74 605,95 €
Compte Administratif 2021	Dépenses	Recettes	SOLDE 2021
Fonctionnement 2021			
Frais de structure et prévention	281 097,15 €	8 035,65 €	-273 061,50 €
Ordures ménagères	2 335 222,41 €	5 006,03 €	-2 330 216,38 €
Tri sélectif	860 425,16 €	752 917,98 €	-107 507,18 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 217 603,68 €	122 581,15 €	-1 095 022,53 €
TOTAL Fonctionnement 2021	4 694 348,40 €	888 540,81 €	-3 805 807,59 €
Investissement 2021			
Frais de structure et prévention	44 341,97 €	22 664,29 €	-21 677,68 €
Ordures ménagères	154 914,40 €	54 460,30 €	-100 454,10 €
Tri sélectif	168 240,54 €	129 832,11 €	-38 408,43 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	40 348,55 €	30 006,18 €	-10 342,37 €
Total Investissement 2021	407 845,46 €	236 962,88 €	-170 882,58 €
Financement usagers 2021			
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		3 318 486,00 €	3 318 486,00 €
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères		483 899,92 €	483 899,92 €
Total financement usagers 2021	0,00 €	3 802 385,92 €	3 802 385,92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 (B)	5 102 193,86 €	4 927 889,61 €	-174 304,25 €
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2021 (A+B)			-99 698,30 €
Restes à réaliser 2021	10 107,56 €	2 901,37 €	-7 206,19 €
RESULTAT au 31 décembre 2020 avec les restes à réaliser 2021			-106 904,49 €

Production 2021 de déchets	Tonnage 2021	Kilos par usager (19 937 usagers)	Kilos par habitant INSEE (28 299 hab)	Kilos par habitant DGF (33 833 hab)
Ordures ménagères	6 123	307,11	216,39	181,00
Tri sélectif	3 725	186,84	131,63	110,10
Déchetteries et plateformes déchets verts	12 592	631,58	444,97	372,18
TOTAL Service déchets 2021	22 441	1 125,53	792,99	663,28

Coûts 2021	Coût à la tonne	Coût à l'utilisateur (19 937 usagers)
Ordures ménagères	396,93 €	121,92 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	87,78 €	55,44 €
Tri sélectif	39,17 €	7,32 €
Frais de structure et prévention	13,13 €	14,78 €
TOTAL Service déchets 2021	177,20 €	199,46 €